



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 14 janvier 2010 – N° 5/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Emploi renouvelée

Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales

Opportunité : avis favorable émis le 16 octobre 2009 par la commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 13 janvier 2010 (formation Ménages)

L'enquête Emploi existe depuis 1950 en France métropolitaine. D'abord réalisée annuellement, elle est devenue trimestrielle et collectée en continu en 2002 en application d'un règlement européen. Une enquête Emploi a été mise en place dans les Dom sur la base d'une collecte annuelle en 1993. L'enquête Emploi trimestrielle est régie notamment par le règlement communautaire n° 1991/2002 du 8 octobre 2002. Elle répond aussi aux besoins d'information du grand public, de l'Insee, de ses partenaires (Dares, Depp, Drees, Céreq notamment) ainsi que des chercheurs sur les thèmes de l'enquête.

L'enquête Emploi est la seule source qui fournit directement une mesure du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). À ce titre, elle est un élément central de l'observation structurelle et conjoncturelle du marché du travail et de la situation des individus vis-à-vis de ce marché.

L'enquête Emploi a pour objectif :

- de mesurer directement les grandes catégories d'activité retenues par le BIT (chômage, population active, sous-emploi...), ce qui permet notamment de comparer le niveau et l'évolution des taux d'activité et de chômage de la France à ceux des autres pays européens ainsi que ceux des pays membres de l'organisation internationale du travail ;
- de préciser les caractéristiques (durée du travail, temps partiel, multi-activité...) et la structure des emplois ;
- d'étudier des trajectoires individuelles ;
- de constituer une base de données permettant la réalisation d'études approfondies sur les différentes approches de l'emploi.

Le champ de l'enquête Emploi est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire, France entière (les Dom seront compris dans le champ à partir de 2013). Les personnes sont enquêtées dans leur résidence principale. Les questionnaires individuels portant sur le marché du travail ne sont administrés qu'aux individus âgés de plus de 15 ans (plus de 15 ans révolus dans l'année civile jusqu'en 2012 inclus).

Pour la métropole, le nouvel échantillon se distingue de l'échantillon actuel par la base de sondage et sa structure : il sera issu du fichier de la taxe d'habitation et non plus du recensement de la population de 1999 et il s'agira d'un tirage de secteurs, contenant des grappes de logements proches. Pour les Dom, l'échantillon qui sera utilisé n'est pas encore défini, que ce soit pour sa taille, sa base de sondage et la méthode de tirage. Il sera validé fin 2010.

.../...

Le nouvel échantillon a déjà été utilisé sur le terrain pour augmenter de 50 % la taille de l'échantillon initial. Cette augmentation a débuté au premier trimestre 2009 et sera achevée au deuxième trimestre 2010. L'échantillon atteindra alors 67 000 logements chaque trimestre en métropole.

La collecte est effectuée en continu : l'échantillon est réparti par semaines de référence qui couvrent l'ensemble des semaines de l'année. Les individus occupant les logements de chaque grappe sont interrogés six trimestres consécutifs, la première et la dernière interrogation sont effectuées en face à face et les quatre interrogations intermédiaires par téléphone. À partir de 2013, la collecte sera réalisée avec un nouveau questionnaire. Le temps de questionnement devrait rester quasiment inchangé par rapport à l'enquête actuelle : dix neuf minutes pour la première interrogation et sept minutes pour les suivantes.

Avant même le lancement officiel du projet en septembre 2008, un comité directeur de la refonte avait été créé et avait donné naissance à différents groupes de travail. Ensuite, le lancement du projet de refonte de l'enquête Emploi par le comité directeur de l'Insee s'est accompagné de la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi du projet ainsi que d'un comité de suivi de l'enquête Emploi dans les Dom qui coordonne plus particulièrement l'intégration prévue des Dom à la nouvelle enquête Emploi. Des représentants de la direction générale de l'Insee, des directions régionales, des centres informatiques ainsi que des services statistiques ministériels participent à ces différents comités. En outre, des réunions de concertation avec les utilisateurs habituels de l'enquête (Drees, Depp, Dares notamment) sont organisées pour échanger sur les attentes concernant le questionnaire.

Le programme envisagé pour l'exploitation des résultats, leur publication et leur mise à disposition s'éloigne peu de celui de l'enquête Emploi actuelle. Toutefois, les publications conjoncturelles comporteront, en plus, une diffusion mensuelle de taux (notamment taux de chômage) calculés sur trois mois glissants sous la forme d'un *Informations rapides*.

Le Comité souligne la qualité du dossier présenté.

Il constate la bonne gouvernance de cette enquête mais suggère cependant au service d'améliorer cette gouvernance en consultant les partenaires sociaux sur le nouveau questionnaire.

Il note la bonne implication du service dans la concertation européenne (*task-force*, *workshop* sur la méthodologie) et l'encourage à persévérer dans cette voie.

Le Comité du label estime que ce dossier, présenté très en avance par rapport à la date de lancement de l'enquête, est incomplet, notamment en ce qui concerne le tirage d'échantillon dans les Dom. Une information sur ce point devra lui être faite avant le lancement de l'enquête renouvelée.

Si les tests amenaient à modifier certains points du dossier, le Comité demande au service de lui adresser une note d'information ; il jugera alors s'il y a lieu de représenter le dossier ou si l'information écrite suffit.

Compte tenu des précisions apportées en séance, le Comité souhaite être destinataire d'une courte note précisant mieux que dans le dossier les types de logements couverts par le tirage d'échantillon (notions de résidences au sens de la taxe d'habitation) et le champ réel de l'enquête en termes de personnes.

En ce qui concerne le questionnement, la non-obligation de réponse aux questions concernant la santé devra être explicitement affichée.

Le Comité précise que la validité des labels des versions actuelles des enquêtes sur l'emploi en métropole et dans les Dom (prenant fin en 2011) est exceptionnellement prolongée jusqu'au lancement de l'enquête renouvelée à partir de 2013.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Emploi renouvelée et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2013 à 2017
--

Le Président du Comité du label

Signé

Michel Euriat